



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Étaient présents : Marianne JOLY, Philippe CAIN, Béatrice PAYEN, Bernadette GEOFFRAY Antoine MENUEL, Michel PICARD et Ana RODRIGUÈS

Ne formant pas la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 14 membres.

Étaient absents représentés : Prescillia DE MEIRA par Marianne JOLY, Olivier BALDUCCI par et Ana RODRIGUÈS et David BOUFOUS par Philippe CAIN

Étaient absents : Francis CUROT, Estelle DRONNIER, Christophe GRAUL et Maria MÉLINE

Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

L'article L.2121-17 stipule que « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Madame le Maire indique qu'une nouvelle convocation du Conseil Municipal sera adressée sans nécessité de quorum.

La séance a pris fin à 20h05.

Ordre du jour de la séance :

- 1) Requalification et mise en accessibilité de la rue de l'Eglise et des sections 3 et 4 de la rue du Châtelet : affermissement des tranches optionnelles et demande de subvention au titre de la DETR de l'année 2024
- 2) Délibération règlementant les droits de voirie et redevances pour occupation du domaine public relatifs aux commerces ambulants
- 3) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

- 4) Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Romilly Sur Seine relatifs aux travaux de renforcement du plancher, retrait des fientes et traitement des bois de charpente dans les combles de l'Eglise
 - 5) Vente à l'amiable d'une parcelle en nature terres agricoles sis rue Mesnil Les Pars à PARS LES ROMILLY
 - 6) Informations et questions diverses
-

Le Maire,
Marianne JOLY

